

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 54 (1928)
Heft: 17

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

membres dans chaque pays qui agiront sur les trois domaines : technique, économique et sociologique. Un périodique sera publié.

A l'issue du Congrès, les délibérations avaient abouti à l'élaboration d'une déclaration résumant les principes formant la base des six problèmes posés.

Le Congrès de La Sarraz a préparé les tâches qui légitimeront les rencontres prochaines des personnalités prépondérantes de l'architecture, de l'entreprise et des organisations sociales et économiques.

H. ROBERT VON DER MUHLL,
architecte.

Les réclames lumineuses et les centrales électriques.

D'après *Die Lichttechnik* du 17 juin dernier, les réclames lumineuses installées à New York, se répartissaient, à une date qui n'est pas précisée, entre les différentes entreprises commerciales, comme suit :

	Nombre des installations
Restaurants	2232
Magasins de cigares	708
Magasins de vêtements	615
Médecins et dentistes	488
Théâtres	478
Magasins d'automobiles et garages	454
Magasins de chaussures	408
Drogueries et pharmacies	405

L'installation individuelle la plus importante comprenait 17 266 lampes et consommait 130 kW.

En 1923, une enquête visant tout le territoire des Etats-Unis, exécutée par la « General Electric Co », attribuait aux : Garages et magasins d'automobiles 29 500 installations Restaurants 27 000 » Hôtels 15 500 » Droggeries et pharmacies 14 700 » Théâtres 13 700 » Magasins de vêtements 14 700 » Magasins de chaussures 7 500 »

Au total, 250 000 réclames lumineuses, consommant 185 000 kW. Accroissement annuel : 15 %.

La durée de l'éclairage quotidien étant fixée contractuellement et, d'autre part, le flux lumineux, en *lumens*, émis par une lampe croissant plus rapidement que la puissance en *watts* absorbée, il est de bonne politique, pour les centrales, d'user de forfaits dégressifs. Voici le tarif de la « Commonwealth Edison Co », à Chicago, une des plus grandes entreprises électriques du monde. Elle *lire*, *installe*, *entretient* et *éclaire* les réclames lumineuses aux conditions indiquées par le tableau ci-après.

A Rockford City (Illinois), le tarif est moins rationnel car il croît proportionnellement à la puissance et, en outre, il y a une redevance de 50 Mk par année.

Ces réclames lumineuses constituent pour les centrales américaines un débouché très intéressant qu'elles « cultivent » intensivement, au moyen d'une propagande appropriée. Par exemple, la « Springfield Light and Power Co », à Springfield, (Ohio) estime qu'à une dépense de 1200 Mk pour la propagande correspond une augmentation de 14 000 Mk des recettes. D'après « Electrical World », du 8 janvier dernier, chaque « ingénieur-acquéreur » opérant dans ce domaine « rapporterait » 40 000 à 50 000 Mk par an.

Utilisation hebdomadaire	Prix par semaine, en dollars		
	6 jours du crépuscule jusqu'à 22 heures et 4 jour jusqu'à minuit	6 jours du crépuscule jusqu'à 23 heures et 4 jour jusqu'à minuit	7 jours du crépuscule jusqu'à minuit du soleil levant
1. — Réclames.			
a) à trois lampes de 210 W :			
Pour les 104 premières semaines consécutives	3,44	3,50	3,83
» 156 semaines suivantes	2,25	2,35	3,—
Au delà de 260 semaines	2,—	2,05	2,75
b) à deux lampes de 410 W :			
Pour les 104 premières semaines consécutives	2,82	2,86	3,10
» 156 semaines suivantes	1,85	1,90	2,35
Au delà de 260 semaines	1,50	1,55	1,95
2. — Enseignes extérieures.			
a) à une lampe de 300 W :			
Pour les 104 premières semaines consécutives	1,40	1,45	1,90
» 104 semaines suivantes	1,—	1,04	1,30
b) à une lampe de 500 W :			
Pour les 104 premières semaines consécutives	1,70	1,80	2,50
» 104 semaines suivantes	1,34	1,37	1,94

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Assemblée des délégués, à Fribourg, le 1^{er} septembre 1928, à 16 h. 30, dans la Salle du Grand Conseil.

ORDRE DU JOUR :

- Procès-verbal de l'assemblée des délégués, du 17 décembre 1927, à Zurich (publié aux pages 34-35, 47-48, 58-59, du *Bulletin technique* de cette année).
- Election du président et des autres membres du Comité central.
- Fixation à deux ans de la période d'activité des commissions permanentes.
- Discussion sur l'observation des principes concernant les concours.
- Propositions de la Section de Berne :
 - Le Comité central est invité à élaborer, dans le délai d'une année, en s'entourant des concours nécessaires, un projet de loi sur la protection du titre d'ingénieur et de celui d'architecte. Ce projet servirait de base pour la discussion au sein des Sections et, éventuellement, pour des négociations avec les autres techniciens suisses.
 - Le Comité central est invité à examiner sous quelles conditions limitatives une résolution de la Société et des Sections individuellement peut être prise.
- Propositions à l'Assemblée générale :
 - Nomination de membres d'honneur.
 - Lieu et date de la prochaine assemblée générale.
- Divers.

51^e Assemblée générale, dimanche 2 septembre 1928, à 10 h., dans la Salle de la Grenette, à Fribourg.

ORDRE DU JOUR :

- Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 août 1926, à Bâle. (*Bulletin technique*, 52^e année, p. 323, 53^e année, p. 9.)
- Rapport sur l'activité de la S. I. A. depuis l'assemblée générale de 1926.
- Proposition de l'assemblée des délégués : nomination de membres honoraires.
- Lieu et époque de la prochaine assemblée générale.
- Divers.
- Conférence de M. de Zurich : « Reconstruction du chœur de la cathédrale de Saint-Nicolas à Fribourg (1627-1630) ».